



2 Éditorial Les lueurs du patrimoine Pauline Nerfin Lionel Spicher



Hans Finsler © voir page 3

3 Clarté à l'épreuve de sa valorisation Unité pour la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

4 Clarté, un vrai roman-photos Catherine Courtiau Bernard Zumthor



BGE, Fonds Wanner

6 Liste du mobilier recherché pour l'immeuble clarté

Hermance véritable bijou de la côte lémanique, pour combien de temps encore ?

Préserveons un site classé d'importance nationale menacé par un projet de construction !

Hermance se développa au XIII^e siècle avec la construction d'un château et d'un bourg fortifié ordonnée par Aymon de Faucigny, qui voulut s'assurer un accès au Léman. Au XIV^e siècle, Hermance passe à la maison de Savoie. Le bourg se constituait alors de deux parties : une au bord du lac, dite le « Bourg-dessous », et une deuxième au sommet de la colline, le « Bourg-dessus ». Entre les deux se trouvaient l'église et le château. Intégré au canton de Genève par le traité de Turin en 1816, la construction de la route cantonale en 1851 et la mise en service du tramway électrique en 1901 permirent à Hermance de sortir doucement de son isolement.

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) qualifie Hermance de « véritable bijou de la côte lémanique ». L'importance nationale de ce site résulte en particulier de la conservation de l'ordonnance médiévale du bourg, de la grande richesse typologique du bâti et des importants espaces libres aux abords immédiats du bourg médiéval, comme le pré dit « La Baronne » et le coteau boisé au sud. Ces espaces ont un rôle prépondérant car ils garantissent un large dégagement sur le bourg et son bâti historique. L'ISOS spécifie en effet qu'« Il est fondamental de préserver l'organisation spatiale des différentes parties de site, notamment en conservant les espaces de verdure qui structurent le tissu bâti [...] » et « L'étagement du bâti, tout à fait caractéristique pour Hermance, confère au site sa remarquable silhouette vue [notamment] de la route venant de Genève. Il est important de veiller à sa préservation en évitant la construction de bâtiments qui pourraient la compromettre. » L'ISOS recommande un objectif de sauvegarde A (le plus élevé) pour ces espaces libres avec leur végétation et leurs bâtiments intégrés, qui constituent l'« avant-plan du bourg offrant un large dégagement sur les franges du bâti compact et comme espace non bâti qui marque une séparation entre le bourg et le quartier de villas »¹. Ils doivent donc être préservés car ils protègent ainsi la qualité du tissu historique d'Hermance.

Le coteau boisé à l'est de « La Baronne » est ponctué de quelques maisons, dont le « chalet Mayor ». Celui-ci est situé légèrement en retrait du chemin du Crêt-de-la-Tour, dans un terrain verdoyant avec de grands tilleuls et hêtres visibles de loin, comme le clocher de l'église Saint-Georges, et mettant en valeur l'entrée sud d'Hermance. Ce chalet se trouve à moins de 50 mètres de l'église Saint-Georges – laquelle a reçu la valeur « exceptionnel » au recensement architectural du canton de Genève (RAC) – et à environ 80 mètres en contrebas de la tour d'Hermance – qui a également reçu la valeur « exceptionnel » au RAC –, sur une longue parcelle à l'est de la route d'Hermance et de la boucle de rebroussement du bus, où se trouvait un verger remplacé de nos jours par un parking. Cette parcelle a été acquise en 1993 par la commune, avec l'in-



Hermance, le chalet Mayor, huile de R. Lesimple, avant 1940.



Chalet Mayor (état actuel), pignon ouest.

tenction d'y construire des logements et un parking souterrain. Cependant, ce projet de construction d'immeubles ne permettrait plus, en arrivant par la route cantonale, de conserver la vue d'ensemble sur la tour d'Hermance et le clocher de l'église Saint-Georges ; en outre, le « chalet Mayor » serait détruit et douze arbres marquant la silhouette du site seraient abattus.

L'architecture de ce chalet est soignée. Son état de préservation extérieur est bon, mais mériterait une restauration. Son aménagement intérieur est très proche de son état d'origine

et en excellent état de préservation. Le bâtiment s'est vu attribuer la valeur « intéressant » au RAC en février 2019, qui relève l'importance de son inscription « dans un grand parc verdoyant ». Il a fait l'objet d'une évaluation dans un rapport de visite du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, en décembre 2021, lequel conclut à l'« intérêt patrimonial » du chalet situé dans un environnement de qualité².

Evelyn Riedener, Jean-Philippe Koch
suite en page 2

Numéro
spécial
Clarté



Hermance véritable bijou de la côte lémanique, pour combien de temps encore ?

suite de la première page

L'histoire de ce chalet est extrêmement intéressante, tant par sa conception que par les personnages qui y ont vécu ou l'ont fréquenté. Il a été construit durant la seconde moitié du XIX^e siècle et cadastré en 1876 aux noms de Jacob-Frédéric Mayor et de son frère Isaac. Leur père, François-Isaac Mayor (1779-1854), médecin-chirurgien, s'était constitué, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, un grand domaine à Hermance par l'acquisition de la propriété appelée « Le Manoir » dans le Bourg-d'en-Bas et de parcelles agricoles alentour, en particulier les lieux-dits « La Baronne » au sud du chemin des Fossés et « La Baronnette » à l'est de la route cantonale. Très apprécié pour son humanité, il reçut la bourgeoisie de Genève pour les services rendus lors de l'épidémie de typhus de 1814. Il se rendit célèbre en 1818 par sa découverte des bruits du cœur du fœtus et donna en 1835 le premier cours de médecine légale à l'Académie de Genève; en outre, naturaliste et archéologue, il découvrit en 1833 la station magdalénienne de Veyrier³. Son fils Isaac Mayor (1818-1899), médecin-chirurgien lui aussi, professeur d'anatomie à l'Académie de Genève et premier chirurgien de l'hôpital⁴, hérita de la moitié du domaine. Ayant épousé en 1851 Laure Bovy, Isaac décida de faire construire une maison à « La Baronnette » pour son beau-père, Marc-Louis Bovy, médaille et sculpteur: ledit « chalet Mayor ».

Son architecte n'est pas connu. Adolphe et/ou Émile Reverdin, architectes impliqués dans les constructions du « Manoir » et de ses dépendances, pourraient y avoir travaillé. D'après son locataire actuel, c'est son arrière-grand-père, le médaille, sculpteur, dessinateur, aquarelliste et musicien Hugues Bovy (1841-1903)⁵, frère cadet de Laure, qui dessina les plans du « chalet Mayor »; il existe d'ailleurs une aquarelle de lui représentant ledit chalet. Selon le témoignage de Dominique Bovy (dont nous parlons ci-après), recueilli et publié en 2007 par Anne-Marie Piuze, le bâtiment aurait été construit par un menuisier-charpentier d'Hermance nommé Richard⁶.



Hermance, vue du clocher de l'église Saint-Georges et du bosquet du chalet Mayor.

Hugues Bovy eut deux fils, Fernand, grand-père du locataire actuel, et Adrien, historien de l'art, père du sculpteur et tailleur de pierre Dominique Bovy (qui était le filleul d'Alexandre Cingria⁷ et fut maire d'Hermance entre 1975 et 1979); Adrien fut un grand ami de Charles-Albert et d'Alexandre Cingria, et de Charles

Ferdinand Ramuz⁸, avec lequel il partagea un logement à Paris. Marcelle-Adrienne-Alice, fille de Fernand Bovy et d'Aline Boissonnas, épousa l'artiste Adrien Mastrangelo (1914-2012) notamment auteur de la mosaïque *L'Arche de Noé* à l'Hôpital des enfants de Genève (d'après un carton de Jacek Stryjenski). Fernand et Aline vécurent dans le « chalet Mayor ».

Les Bovy sont une famille d'artistes qui ont illustré Genève; ils ont reçu de nombreux artistes chez eux, y compris au « chalet Mayor ». En effet, c'est à Hermance que venaient en villégiature les Bovy, accompagnés d'amis comme C.F. Ramuz, le peintre Théodore Strawinsky, Charles-Albert et Alexandre Cingria, le peintre Jean Roll, le critique littéraire Jean Rousset, collègue et ami de Jean Starobinski, les peintres Alexandre Blanchet, Robert Juillerat et Albert Chavaz, ainsi que le sculpteur François (dit Franz) Baud.

Dans le texte « Hermance » dédié à son ami Adrien Bovy, Ramuz rend compte d'un séjour dans le bourg en 1904. Il « décrit longuement, dans la première version, inédite, le paysage, le village, la maison de son hôte, la rencontre d'un vieux chanoine [...] »⁹; la deuxième version du texte « Hermance », plus condensée, sera publiée dans *La Voile latine*, en avril 1905.

Malgré cette riche histoire artistique, une demande de démolition du « chalet Mayor » avait été déposée en 1989 par une société appartenant à la famille Naef, pour construire un groupe de six villas contiguës avec parking, abri et locaux pour pompiers. Le 9 décembre 1989, l'association « Hermance je t'aime » créée pour l'occasion s'opposa à ce projet au motif que sa réalisation aurait des « conséquences importantes tant sur l'aspect de l'entrée dans le bourg protégé d'Hermance que sur les finances de la commune, outre la question de la constructibilité de la zone *non aedificandi* »¹⁰.

Aujourd'hui, le « chalet Mayor », rempli de souvenirs matériels et immatériels de plusieurs artistes bien connus, est voué par la commune à la démolition avec abattage de beaux arbres.

Pourtant, ce site constitue un lieu chargé d'histoire locale et de mémoire artistique, intrinsèquement « digne d'intérêt » et, comme nous l'avons vu ci-dessus, les qualités exceptionnelles du site d'Hermance dépendent notamment de la préservation des espaces aux abords immédiats du bourg.

Le classement dans l'ISOS se mérite. Onex, Sezegnin et Veyrier ont par exemple perdu leur classement national lors d'une mise à jour de l'ISOS en 2021. C'est pourquoi Patrimoine suisse Genève a demandé l'inscription à l'inventaire du chalet Mayor et lutte pour la préservation de l'espace libre à l'entrée du bourg d'Hermance.

Evelyn Riedener, Jean-Philippe Koch

¹ api.isos.bak.admin.ch/ob/1845/doc/ISOS_1845.pdf

² Bénédicte Frommel, rapport de visite, bâtiment n° 141, parcelle n° 1943, feuille 11, commune d'Hermance, 22.12.2021, p. 4.

³ René Sigrist, « Mayor, François-Isaac » in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 02.11.2007, en ligne: hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014538/2007-11-02; Isabelle Brunier, « Veyrier » in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 08.07.2013, en ligne: hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002927/2013-07-08

⁴ Martine Pigué, « Mayor, Isaac » in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 23.07.2007, en ligne: hls-dhs-dss.ch/fr/articles/032694/2007-07-23

⁵ Hugues Bovy in dictionnaire SIKART, en ligne: recherche.sik-isea.ch/fr/sik:person-4024148/in/sikart/actor/list

⁶ Témoignage de Dominique Bovy in Anne-Marie Piuze, *Mémoire d'Hermance 1900-1950*, éd. Passé Présent, Genève, 2007, pp. 137-138.

⁷ Anne-Marie Piuze, *op. cit.*, p. 138.

⁸ Doris Jakubec, « Bovy, Adrien » in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 14.10.2004, en ligne: hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016030/2004-10-14

⁹ Jean-Louis Pierre, « Histoires d'eaux: où mène la voix des eaux ramuziennes... » in *Fabula/Les colloques*, Charles Ferdinand Ramuz, silence(s), bruit(s), musique(s) (dir. Sylviane Dupuis, Martin Rueff), en ligne: www.fabula.org/colloques/document5915.php

¹⁰ Bénédicte Frommel, rapport de visite, bâtiment n° 141, parcelle n° 1943, feuille 11, commune d'Hermance, 22.12.2021, p. 3.

ÉDITORIAL

Les lueurs du patrimoine

L'immeuble Clarté, conçu par Le Corbusier et Pierre Jeanneret, est le seul édifice genevois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au moment où la Fondation Clarté réanime l'espace de l'ancien restaurant Le Darshana pour le transformer en lieu culturel, la Ville de Genève a acquis deux appartements et a la volonté de transformer l'un d'eux en « appartement-témoin », comme cela se pratique avec succès dans d'autres villes qui s'enorgueillissent de posséder un immeuble signé Le Corbusier.

Patrimoine suisse Genève salue fortement ce projet et consacre ce numéro d'Alerte à l'immeuble Clarté, numéro auquel a collaboré l'Unité pour la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève (CPA).

À la veille de l'Avent, il convient d'éclairer certaines lumières: Clarté nous l'avons dit, qui brille tel un phare du patrimoine genevois – à deux pas de notre arcade qui plus est – mais éga-

lement toutes les petites et grandes mains qui œuvrent chaque trimestre pour préparer notre journal, *Alerte*. Ces esprits bienveillants se réunissent une demi-journée dans la joie et la bonne humeur pour le mettre sous pli. Un remerciement du fond du cœur à ces bénévoles qui œuvrent depuis des années: Dominique, Fabia, Jacqueline, Monika, Bernard, Didier, Jean-Pierre et Jean-Philippe.

La première bougie qui a été allumée et vous êtes nombreuses et nombreuses à l'avoir reçue est la *Bulle du Patrimoine*, la première « newsletter » de Patrimoine suisse Genève, créée par notre nouvelle coordinatrice, Sara.

Pour les fêtes de Noël, nous vous souhaitons des étincelles patrimoniales et des émerveillements architecturaux!

Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Coprésidence de Patrimoine suisse Genève



Clarté à l'épreuve de sa valorisation

Œuvre d'avant-garde, bâtie en métal et en verre, l'immeuble Clarté (1930-1932) est l'unique réalisation des architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret à Genève. L'édifice n'aurait pas vu le jour sans la participation de l'industriel éclairé Edmond Wanner : entrepreneur, constructeur et maître de l'ouvrage. En dépit de son histoire mouvementée – l'édifice a été sauvé de la démolition grâce aux actions concertées de la Fédération des architectes suisses et des historiens de l'art en 1970 – l'immeuble Clarté est protégé au niveau cantonal en 1986, puis fédéral en 2007. Il convient désormais d'envisager sa valorisation par l'ouverture au public d'un appartement témoin.

Issu du concept corbuséen d'« immeuble-villas », l'immeuble Clarté représente, à l'échelle mondiale, le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing, proposant un ensemble unique d'appartements en duplex. Cette innovation spatiale en particulier a permis à l'immeuble Clarté de figurer dans la série transnationale « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne », retenue en 2016 pour intégrer la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Deux objectifs prioritaires

Cette reconnaissance s'accompagnait d'objectifs définis par le plan de gestion national des œuvres de Le Corbusier situées en Suisse, avec deux objectifs prioritaires pour l'immeuble Clarté¹.

Le premier visait à « clarifier et améliorer la protection des abords immédiats de Clarté par la mise en vigueur d'un plan de site cantonal ». L'objectif fut rempli en avril de cette année 2024 avec l'adoption par le Conseil d'État du Plan de site « La Terrassière »². Ce plan permet de préserver les angles de vues depuis et sur l'immeuble Clarté, la topographie des lieux ainsi que les qualités patrimoniales de son environnement bâti, conformément aux directives de l'UNESCO.

Le second objectif était d'« acquérir un appartement témoin à Clarté afin de permettre la visite permanente et régulière de l'objet ». À ce titre, la Ville de Genève fit l'acquisition de deux appartements, sis au n°2, rue Saint-Laurent, grâce à des financements publics et privés : un « petit duplex » de 4 pièces et demie en 2016 avec le soutien financier de la Confédération et de la Loterie romande, puis un « grand duplex » de 9 pièces et demie en 2019 avec le soutien financier d'une fondation privée. Ces appartements présentent des typologies différentes, ce qui permet d'illustrer la diversité des configurations développées pour cet immeuble. Ils se caractérisent par leur espace de séjour à double hauteur, surmonté d'une mezzanine et prolongé d'une terrasse extérieure, qui offre des qualités spatiales et d'apport en lumière naturelle tout à fait originales dans un immeuble collectif. Cette innovation incarne magistralement l'émergence d'un nouveau mode de vie, celui préconisé par les acteurs du Mouvement moderne.

Un autre aspect du plan de gestion était la mise en place d'une structure dont les missions seraient d'assurer la valorisation du bien. À cet effet, la Fondation Clarté sera créée en 2017 et s'occupera de la coordination des projets.

Des études à l'appui

À la suite de ces acquisitions, la Ville de Genève a pris le temps de réaliser des études afin de proposer un projet culturel cohérent, qui s'appuie sur des travaux scientifiques, sur les réflexions d'un groupe de travail et sur une large consultation de l'ensemble des acteurs en lien avec l'immeuble Clarté. Nous pouvons citer notamment Arthur Rüegg, professeur émérite ETHZ et spécialiste de l'œuvre de Le Corbusier ; Jacques-Louis de Chambrier, architecte en charge de la dernière restauration de l'immeuble ; Laurent Chenu, architecte et ancien Conservateur des monuments, et Catherine Courtiau, historienne de l'art ayant publié des ouvrages de référence sur l'immeuble et sur Le Corbusier en Suisse.



Le « petit duplex » aménagé avec du mobilier de la ligne Wohnbedarf lors de l'exposition Ameublement-Typ, en 1932.

Parallèlement, l'Unité pour la conservation du patrimoine architectural de la Ville (CPA) a fait appel aux compétences du laboratoire des Techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL, pour la réalisation d'une étude historique approfondie sur l'évolution des deux appartements depuis 1932. Remarquablement documentée, cette étude a permis de réaliser que les appartements sont dans un état de conservation assez proche de celui d'origine ; ce qui les distingue de la plupart des autres logements de l'immeuble, largement transformés au cours des vingt dernières années. L'expertise a révélé, en outre, une source iconographique exceptionnelle, qui témoigne de la valeur historique et sociale de la « Maison de verre » : de l'« Exposition de mobiliers modernes », qui a eu lieu dans l'immeuble pendant qu'il était encore en chantier, en passant par la visite de Le Corbusier et Pierre Jeanneret, immortalisée en 1933 par le photographe Paul Boissonnas, à la période où Jacqueline Jeanneret, nièce de Pierre Jeanneret, habite un grand duplex et s'engage en faveur de la vie artistique et culturelle genevoise tout en veillant sur le rayonnement de l'œuvre des architectes.

Le projet d'appartement témoin

Les images d'archives conservées au Kunstmuseum Moritzburg Halle (Saale) montrent un intérêt particulier : il s'agit de la campagne photographique réalisée par l'artiste allemand Hans Finsler pour la maison zurichoise Wohnbedarf AG. Elle documente l'intégralité de l'exposition « Ameublement-Typ », qui se tient en mai-juin 1932 dans l'immeuble Clarté et marquera l'histoire du design suisse. Deux appartements (un petit duplex de 4 pièces orienté sud, et un traversant de 5 pièces) décorés dans la gamme de couleurs Salubra sont alors investis de meubles métalliques, aux lignes sobres et épurées, produits en série et industriellement, dans une mise en scène magistrale reflétant l'idéal de l'habitat moderne.

Inspiré par ces clichés, le projet culturel propose de restituer le petit duplex dans son état de 1932, en restaurant l'espace architectural, en restituant les équipements et la polychromie, et en présentant du mobilier d'époque offrant ainsi une immersion dans la Modernité « Das Ideale Heim ».

Le second appartement, dont le projet serait à affiner par la réalisation de sondages et d'expertises *in situ*, aura comme objectif de mettre en valeur l'histoire de l'immeuble

et de ses habitants avec le projet d'évoquer Clarté tout au long du XX^e siècle tout en proposant un lieu d'accueil pour les chercheurs et chercheuses.

Bénéficiant du soutien du Canton, de l'Office fédéral de la culture et de la Fondation Le Corbusier à Paris, ce projet de valorisation, fort de son intérêt patrimonial, éducatif et scientifique, contribuera à sensibiliser un large public aux questions du patrimoine, aussi bien qu'à faire rayonner l'œuvre de Le Corbusier et de Pierre Jeanneret, en Suisse et à l'étranger.

De la recherche du mobilier à son acquisition

Pour mener à bien ce projet, et proposer une première exposition thématique, une recherche du mobilier de la ligne Wohnbedarf a été initiée par la CPA, et soutenue par l'expertise du professeur Arthur Rüegg pour le mobilier suisse de la première moitié du XX^e siècle. Grâce aux images d'archives, une liste de meubles a été établie, en vue d'acquiescer des pièces d'origine d'un état de conservation optimal. Ce projet d'acquisition rejoint l'ambition du Musée d'art et d'histoire (MAH) de renforcer sa collection d'arts appliqués et plus particulièrement de mobilier suisse pour la période 1930-1980, ce qui a permis de donner naissance à un partenariat entre ces services. Un premier lot de meubles a été acheté grâce au soutien financier de la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH), dont deux pièces particulièrement rares : une table de Max Ernst Haefeli et une étagère de Marcel Breuer de la première édition. Le deuxième lot a été assuré par la Ville de Genève (MAH et CPA), tandis qu'un troisième reste à trouver sur le marché. **Nous vous présentons en page 6 la liste des pièces manquantes concernées. Un appel à la recherche (et à d'éventuels dons) est ainsi lancé !**

Une exposition en perspective d'un jubilé

À ce jour, le mobilier acquis a rejoint les collections du Musée, qui projette de les exposer pour l'été 2025 ; avec pour objectif de mettre en lumière l'architecture et le design des années de l'entre-deux-guerres en Suisse. Cette période, marquée par une quête de modernité, a vu émerger des visions différentes entre créateurs suisses alémaniques et romands, reflétant des sensibilités régionales et une divergence stylistique. L'exposition mettra en avant cette diversité à travers une sélection de pièces de mobilier et d'art appliqués, accompagnée de maquettes, de documents d'archives, de plans originaux et de photographies d'époque.

La future exposition devrait être suivie par un projet attendu par la population : l'ouverture au public d'un appartement témoin dans l'immeuble Clarté en 2026, année du dixième anniversaire de l'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO !

Unité pour la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

¹ Cf. Plan de gestion international faisant partie intégrante du dossier de candidature (plan supervisé par la Confédération), pp. 72-73.

² Plan de site La Terrassière n° 30151-68-148-201/ Ville de Genève, section Eaux-Vives, adopté par le Conseil d'État le 17 avril 2024.



Clarté, un vrai roman-photos

Le double immeuble Clarté se situe aux n°s 2-4 de la rue Saint-Laurent à Genève, dans le quartier des Eaux-Vives. Les deux allées et cages d'escalier s'ouvrent sur une grande diversité de logements disposés en miroir : des appartements traversants, mono-orientés, d'un niveau ou en duplex, chacun bénéficiant d'un balcon. L'édifice a été construit en 1931-1932 par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret, à l'initiative de l'entrepreneur en ferronnerie d'art et propriétaire foncier Edmond Wanner sur un radier réalisé par l'ingénieur Robert Maillart. Il a été implanté dans l'ancien quartier artisanal de Villereuse, parallèlement à la rue de la Terrassière. Cette « maison de verre » n'a laissé personne indifférent, soit admirée, soit décriée, et a même été menacée à plusieurs reprises de démolition. En 1932-1933, elle a fait l'objet d'un pamphlet de la Revue du Casino-Théâtre de Genève intitulée « On yoyote »¹. Après une restauration exemplaire de son enveloppe, entre 2003 et 2010, par l'architecte Jacques-Louis de Chambrier, cette remarquable construction a été intégrée en 2016 dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, après avoir été classée monument historique du canton de Genève en 1986 et placée sous la protection de la Confédération en 2007. Nous vous proposons ici un résumé de son historique sous forme d'un roman-photos et renvoyons le lecteur curieux de plus de détails à une sélection d'ouvrages².

Catherine Courtiau, Bernard Zumthor, historiens de l'art et de l'architecture

¹ « À la maison de verre », pamphlet sur Clarté, in *On yoyote!*, plaquette de la Grande Revue locale du Casino-Théâtre de Genève, saison 1932-1933, pp. 39-41.

² Le Corbusier, Pierre Jeanneret, Pierre Scheidegger, « La Maison de verre, immeubles "Clarté" », in *L'Art en Suisse*, Genève, avril-mai 1933 (Édition en allemand : « Le Corbusier. Das Haus aus Glas. Wohnhaus "Clarté" », in *Die Kunst in der Schweiz*). – Catherine Courtiau, *L'Immeuble Clarté Genève. Le Corbusier, 1931/1932*, Guides de monuments suisses SHAS, série 32, n° 319, Berne, 1982. – Catherine Courtiau, Inès Lamunière, Arthur Rüegg ; Luca Bellinelli

(dir.), *La costruzione dell'Immeuble Clarté/La construction de l'immeuble Clarté*, Cataloghi dell'Accademia di architettura, Mendrisio, 1999. – Laurent Chenu, « Immeuble Clarté, cahier d'inventaire », Direction du patrimoine et des sites, Genève, mars 2006. – Catherine Courtiau (dir. et co-auteur), *XX^e. Un siècle d'architectures à Genève*, Infolio/Patrimoine suisse Genève 2009, pp. 48-49. – Sabine Nemeč-Piguet (dir.), Catherine Courtiau, Arthur Rüegg, Bernard Zumthor, Jacques-Louis de Chambrier, Marielle Savoyat, *Le Corbusier & Pierre Jeanneret. Restauration de l'immeuble Clarté, Genève*, Birkhäuser Basel et Office du patrimoine et des sites, État de Genève, Genève, 2016.



Survol du Graf-Zeppelin, peut-être à l'occasion de la venue, le 2 juillet 1931, du professeur Auguste Piccard, invité par l'Aéro-Club suisse à Genève. gta Zurich, archives Giedion



Deux grues placées de part et d'autre du chantier en 1931. gta Zurich, archives Giedion



Façade nord avec l'annonce de l'exposition de mobiliers modernes, le 4 juin 1932. BGE, photo Frank-Henri Jullien



Façade sud avec les garages au rez-de-chaussée, le 4 juin 1932. BGE, photo Frank-Henri Jullien



Façade sud en chantier, en 1932. gta Zurich, archives Giedion



Détail des coursives en construction, en 1932. gta Zurich, archives Giedion



Façades nord et ouest avec devanture du magasin occupé par l'« Ameublement Typ », la succursale genevoise du Wohnbedarf ZH, tenue par l'architecte Pierre Scheidegger. Devanture recouverte par l'affiche publicitaire de Max Bill, le 12 juin 1933. BGE, photo Paul Boissonnas



Toit-terrace avec antenne radio, le 12 octobre 1932. BGE, photo Paul Boissonnas



Balcons côté sud, le 19 octobre 1932. BGE, photo Paul Boissonnas



Façades nord et ouest, avec magasin de fleurs, en février 1934. BGE, photo Jullien



Façade sud avec garages, en février 1934. BGE, photo Frank-Henri Jullien



Cage d'escalier du n° 4, le 19 octobre 1932. BGE, photo Paul Boissonnas



Appartement duplex 9 pièces aux actuels 4^e/5^e étages du n° 2 avec Nathalie Suares au piano et Le Corbusier, le 12 juin 1933. BGE, photo Paul Boissonnas



Appartement duplex 9 pièces du fonctionnaire de la SdN Ernest Charrière, aux actuels 2^e/3^e étages du n° 2, photo commandée par Georges et Robert Desponds, tapissiers; meubles et décor par l'architecte-ensemblier Gustave-Adolphe Hufschmid, en décembre 1932. BGE, photo Frank-Henri Jullien



Attique avant restauration. L'ensemble de la ferblanterie est lourdement oxydé et les stores à lamelles détériorés, certains avec leur enroulement bloqué.



Balcons façade sud avant restauration. Parties métalliques rouillées. Sol et stores dégradés.



Démontage des balcons. Les éléments structurels étaient dans un tel état de corrosion que leur restauration *in situ* était impossible. Ils furent soigneusement démontés et restaurés en atelier. Photographies Bernard Zumthor



Façade sud après dépose des balcons.



Façade sud. Balcon restauré. Structure métallique renforcée, couleurs d'origine restituées, stores réparés et système d'enroulement motorisé. Sol renové selon dispositif en longueur d'origine.



Sommet de la cage d'escalier avant restauration: dégâts d'humidité. Photographies Bernard Zumthor



Cage d'escalier restaurée, polychromie originelle reconstituée.



Terrasse en toiture et « wagon » restauré et rendu à sa teinte d'origine. Photographies Bernard Zumthor



Liste du mobilier recherché pour l'immeuble Clarté



BGE, Fonds Wanner

Maison Wanner Frères
Lampe conçue pour Clarté, vers 1932



DR

Max Ernst Haefeli
1 canapé « Bettsofa Haefeli », 1928
Manufacture: Embru-Werke AG, Rüti
Structure tubulaire en acier chromé,
coussins en textile écru



Musée d'art et d'histoire de Genève/F. Bevilacqua

Werner Max Moser
4 tables gigognes modèle 72, 1931
45/43/41/39 x 50/45/40.6/36 x 58 cm
Piètement en tube d'acier revêtu de
duralumin ou chromé, plateau en bois
naturel avec vernis à polir noir ou foncé
Embru-Werke, Rüti

S'adresser à info.cpa@geneve.ch



Hans Finsler (détail)

Flora Steiger-Crawford
1 Rollkorpus « Bella Lui », 1928-1930
36 x 64 x 83 cm
Mobilier en bois et à tiroirs,
posé sur des roulettes



DR

Marcel Breuer
Bibliothèque en tubes métalliques, 1932
Fabrication Thonet



DR

Marcel Breuer
Armoire avec cadre en métal chromé, 1927
150 x 120 x 60 cm
Embru-Werke, Rüti
Bois, cadre en métal nickelé, linoléum

Pour les photographies de Hans Finsler:
© Kunstmuseum Moritzburg Halle (Saale), Fondation culturelle de Saxe-Anhalt, Succession Hans Finsler



DR

Max Ernst Haefeli
1 méridienne, 1932
190 x 75 cm
Distribué par Wohnbedarf AG, Zurich/Bâle
Banquette type méridienne avec coussin
en forme de cylindre, revêtue en tissu foncé



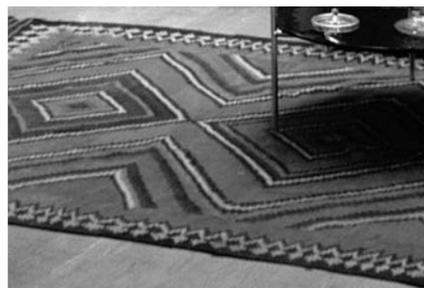
Hans Finsler (détail)

1 piano crapaud en bois laqué noir
1 tabouret de piano en bois laqué noir



DR

Gazinière Le Rêve, modèle n° 40



Hans Finsler (détail)

1 tapis kilim, dessin losanges
145 x 320 cm

Clou rouge



Liubov Krivenkova

Le Clou rouge arrive par bateau grâce à la force des pontonniers.

Cette année, le Clou rouge s'est arrêté deux fois à Genève, le 14 septembre à Porteous, ancienne station d'épuration au bord du Rhône, et le 28 septembre à l'Ancien Manège en Vieille-Ville.

clourouge.patrimoinesuisse.ch

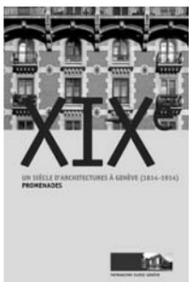
Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture contemporaine de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

IBAN : CH71 0900 0000 1200 5790 2
Patrimoine suisse Genève

Patrimoine suisse
Genève
vous adresse ses
meilleurs vœux
pour
2025

Commande «XIX^e»



XIX^e. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève (2020) sous la direction de Pauline Nerfin. 362 notices, 496 pages richement illustrées.

Je commande _____ ex.

Prix de vente public: 54.-

Membres: 48.-

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

N° postal, lieu _____

Profession _____ Courriel _____

Date _____ Signature _____

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

4 numéros (un an) pour 20.-

Coupon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3354, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditrice Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Coprésidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Membres: 740

Rédaction Pauline Nerfin, Sara Hesse
Ont collaboré à ce numéro Catherine Courtiau, Jean-Philippe Koch, Evelyn Riedener, Bernard Zumthor, Unité pour la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

Secrétariat Sara Hesse
Case postale 3354, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
IBAN CH71 0900 0000 1200 5790 2
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny
© 2024, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch